



COMMUNE DE COULAURES

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE 31 août 2020

L'an deux mil vingt, le 31 août,

Le Conseil Municipal s'est réuni en son lieu habituel, sous la présidence de Madame le Maire, Corinne DUCROCQ.

Date de convocation : 26 août 2020

Secrétaire de séance : Yohan MARECHAL

Heure d'ouverture de la séance : 19h10

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12 /13 à partir de 19h20

Votants : 12/13 à partir de 19h20

Pouvoir : 00

Présents : Corinne DUCROCQ, Alain FAYOL, Evelyne CASTELAIN, Jean-Marie RUIZ, Francis VALENTIN, Dominique JOUSSE, Christophe ALLARD (**arrivé à 19h20**), Yohan MARECHAL, Hélène KOU, Kornelius GOUDAPPEL, Marie-Christine SAUMANDE, Nathalie SALMON, Christian BERTRAND,

Absents non-excusés : Philippe GALLET, Jean-François THOMASSON,

Mme le Maire demande à l'Assemblée s'il existe des remarques concernant le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal.

Il n'y a aucune remarque de la part des élus qui valident, à l'unanimité, ce PV.

Elle demande le rajout d'un point supplémentaire qui sera traité en point n° 01.

1) Création d'une commission de protection de l'environnement – Délibération.

Madame le Maire explique l'intérêt de créer une commission de protection de l'environnement, pour entre autre, soutenir les associations.

Elle sera composée des membres suivants :

- Corinne DUCROCQ
- Marie-Christine SAUMANDE
- Nathalie SALMON
- Hélène KOU

Après délibération, Le Conseil Municipal :

- **Accepte** à l'unanimité, de créer une commission de protection de l'environnement.

Détail du vote : 12 votants

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 12

2) Désignation des délégués à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) pour la Communauté de communes – Délibération.

Mme le Maire explique que la CLECT est une instance obligatoire (analyses financières en cas de transfert de compétence, évaluation des attributions de compensation) pour laquelle il est impératif que chaque commune désigne un titulaire et un suppléant.

Il est proposé :

- Titulaire : Alain FAYOL
- Suppléant : Corinne DUCROCQ

- **Accepte** à l'unanimité, de désigner comme délégués à la CLECT : Titulaire : Alain FAYOL ; Suppléante : Corinne DUCROCQ.

Détail du vote : 12 votants

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 12

3) Projet de réhabilitation du gymnase : présentation de l'étude de faisabilité et du plan de financement – Délibération.

Mme le Maire présente l'étude de faisabilité réalisée par l'ATD ainsi que le plan de financement concernant le projet de réhabilitation du gymnase (tableau joint).

Il est à noter que ce dossier sera transféré à la Communauté de communes lorsque la compétence prise sera effective (prévue le 24/09).

Après délibération, Le Conseil Municipal :

- **Accepte**, à l'unanimité de ses membres, l'étude de faisabilité et le plan de financement concernant la réhabilitation du gymnase.

Détail du vote : 12 votants

Abstention : 00
Contre : 00
Pour : 12

4) Désignation des délégués au SMDE (Syndicat mixte des Eaux de la Dordogne) en remplacement du SIAEP de la Vallée de l'Isle (Délibération n° 2020/05-25) – Délibération.

Mme le Maire Propose :

- Titulaire : Christian BERTRAND
- Suppléants : Philippe GALLET

Après délibération, Le Conseil Municipal :

- **Décide**, à l'unanimité de ses membres, d'approuver la nomination des délégués et leurs suppléants désignés ci-dessus.
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Détail du vote : 12 votants

Abstention :	00
Contre :	00
Pour :	12

5) Proposition de rémunération – Délibération.

Madame le Maire propose de rémunérer un jeune qui a effectué un stage à la mairie en remerciement de son aide, de sa gentillesse et de sa disponibilité ; le montant pourrait être de 400 €.

Après délibération, Le Conseil Municipal :

- **Décide** à l'unanimité d'octroyer 400 € au un jeune stagiaire méritant.
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Détail du vote : 12 votants

Abstention :	00
Contre :	00
Pour :	12

6) Vente aux enchères d'un bien immobilier situé dans le bourg. Etude d'un achat éventuel avec l'usage de droit de préemption.

Mme le Maire informe l'assemblée qu'un bien immobilier situé dans le bourg est à vendre aux enchères avec une mise à prix de 10 000€. Elle explique avoir visité cette maison (toiture refaite, électricité à refaire, isolation...) et indique que la mairie est prioritaire pour proposer une enchère étant donné qu'un droit de préemption existe concernant les habitations sises dans le bourg. Le conseil municipal se montre intéressé par l'acquisition de ce bien. L'affaire est en cours.

7) Etablissement d'une convention d'occupation temporaire d'une salle au Foyer Rural par un ostéopathe – Délibération.

Mme le Maire explique avoir reçu la demande de mise à disposition d'un local par un ostéopathe, 3 jours par semaine. Elle propose à l'assemblée de lui louer l'ancienne salle de réunion des associations, en partage avec la diététicienne.

Une convention doit-être mise en place précisant les droits et obligations de la commune et de l'occupant fixant notamment le montant du loyer. Il est proposé de lui louer le local 1€ symbolique les 12 premiers mois. Cette convention sera révisable au terme de la première année. Par ailleurs, Le conseil municipal, lors du vote, précise que la convention devra être établie à titre précaire.

Une affiche décrivant les modalités pour les consultations et les coordonnées téléphoniques de l'ostéopathe sera apposée sur un pilier du foyer rural.

Après délibération, Le Conseil Municipal :

- **Accepte** à l'unanimité qu'une convention d'occupation temporaire d'une salle au Foyer Rural soit établie pour l'installation d'un ostéopathe, 3 jours par semaine.
- **Autorise** Mme le Maire à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Détail du vote : 13 votants

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 13

Questions diverses.

- Journée du Patrimoine, le 19 et 20 septembre.
- Salon du livre du prochain : dimanche 11 octobre prochain.
- Projet : logo de la commune à changer.

Fin de séance à 20h30

**Récapitulatif des délibérations prises lors de la séance
du 31 août 2020**

**2020/08- 49 Création d'une commission de protection de
l'environnement – Délibération.**

**2020/08- 50 Désignation des délégués à la CLECT (Commission
Locale d'Evaluation des Charges Transférées) pour la
Communauté de communes – Délibération.**

**2020/08- 51 Projet de réhabilitation du gymnase : présentation de
l'étude de faisabilité et du plan de financement – Délibération.**

**2020/08 - 52 Désignation des délégués au SMDE (Syndicat Mixte
des Eaux de la Dordogne) en remplacement du SIAEP de la Vallée
de l'Isle (Délibération n° 2020/05-25) – Délibération.**

2020/08- 53 Proposition de rémunération – Délibération.

**2020/08- 54 Etablissement d'une convention d'occupation
temporaire d'une salle au Foyer Rural – Délibération.**

SIGNATURES

NOMS	SIGNATURE
Corinne DUCROCQ	
Alain FAYOL	
Evelyne CASTELAIN	
Jean-Marie RUIZ	
Francis VALENTIN	
Dominique JOUSSE	
Christophe ALLARD	
Yohan MARECHAL	
Hélène KOU	
Philippe GALLET	ABSENT
Kornelius GOUDAPPEL	
Marie-Christine SAUMANDE	
Nathalie SALMON	
Jean-François THOMASSON	ABSENT
Christian BERTRAND	